

ARRÊTÉ N°259/2026**ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT MISE EN PLACE DE CHICANES
ET D'ÉCLUSES ET CRÉATION D'UNE ZONE 30**

Le Maire de FEIGNIES,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type chicanes et écluses,

Considérant que, suite à ces aménagements, il y a eu d'instaurer une zone 30,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont mises en place des structures routières de type Chicanes et Écluses dans la rue Léon Blum, instaurant une circulation sur une voie unique dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

Article 2 : La circulation sur la chaussée rétrécie par les chicanes et écluses rue Léon Blum, entre le n°72 et le n°90, sera alternée. En conséquence, les conducteurs venant de la rue Paul Deudon seront prioritaires.

Article 3 : À partir du 24 septembre 2026, la voie comprise entre le n°72 et le n°90 rue Léon Blum sera classée 'Zone 30'. Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h.

Article 4 : Les prescriptions énoncées dans l'arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de l'instruction sur la signalisation routière et donneront lieu à l'application de panneaux conformes à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Madame la Commissaire Divisionnaire, Chef du District de Police de Maubeuge,
- Monsieur l'Ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,
- Monsieur le Directeur de la société SEMITIB.

Feignies, le 24 septembre 2026

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Jean-François LEMAITRE.

